



# ACADÉMIE DE LA RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Inspection du 2<sup>nd</sup> degré

À Saint Denis, le 5 octobre 2025

**Inspection pédagogique régionale  
des Lettres**

Mesdames et messieurs les professeurs de Lettres  
s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement.

Bureau 247  
Affaire suivie par :  
Anne BOULANGER  
[Anne.boulanger@ac-reunion.fr](mailto:Anne.boulanger@ac-reunion.fr)  
Catherine DAUMAS  
[catherine.daumas@ac-reunion.fr](mailto:catherine.daumas@ac-reunion.fr)  
Virginie PFEIFER  
[Virginie.Pfeifer@ac-reunion.fr](mailto:Virginie.Pfeifer@ac-reunion.fr)

24 Avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 ST DENIS CEDEX 9

## ***Lettre de rentrée 2025 du collège des IA-IPR***

Le collège des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de La Réunion souhaite la bienvenue aux personnels d'enseignement et d'éducation, nouvellement nommés dans l'académie, et tient à remercier les équipes pédagogiques et éducatives qui ont œuvré tout au long de l'année 2024-2025 afin de garantir pour chaque élève un parcours de formation et d'accompagnement éducatif réussi.

Cette année encore, le collège des IA-IPR s'attachera à accompagner la mise en place des réformes en cours, accompagnera les équipes éducatives dans la mise en œuvre des grands axes de la Circulaire de rentrée ([BOEN 27 du 3 juillet 2025](#)) ainsi que le déploiement du projet stratégique académique, renouvelé à cette rentrée et dont vous pourrez lire la version finale très prochainement sur le site académique.

### **1. La circulaire de rentrée**

La circulaire de rentrée 2025 rappelle combien il est important de veiller à la réussite de tous les élèves et de transmettre les valeurs républicaines, de garantir un cadre sûr et propice aux apprentissages. La lettre insiste aussi sur la nécessité de tenir compte des réalités de terrain et de s'adapter au contextes locaux, préconisation particulièrement adaptée aux spécificités de notre territoire.

Les membres du collège seront particulièrement mobilisés, en tant qu'inspecteurs référents des collèges et des lycées et en tant qu'inspecteurs disciplinaires pour accompagner les équipes dans le déploiement des trois axes retenus cette année :

- Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves ;
- Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité ;
- Garantir une école qui protège et qui rassemble.

Il s'agira donc de poursuivre le déploiement du Choc des savoirs, réforme mise en place en 2024-25 avec l'instauration des groupes de besoins en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. La circulaire insiste sur la nécessité de « constituer des groupes en ciblant des compétences précises », qui évoluent en fonction de la progression choisie et du résultat d'évaluations régulières. Il est donc important de constituer des groupes d'élèves à hétérogénéité contrôlée. En effet, les objectifs et les contenus d'enseignement sont communs à tous les élèves et doivent être atteints en procédant à une différenciation pédagogique pour mieux répondre aux difficultés identifiées dans les différents groupes. Les évaluations nationales de 5<sup>e</sup> seront obligatoires à cette rentrée pour tous les élèves, ce qui donnera aux équipes de français et de mathématiques de précieux indicateurs pour constituer les groupes. Le travail collaboratif engagé entre les équipes pédagogiques permettra le suivi de cohorte d'un cycle à l'autre, ainsi que la construction et la consolidation des apprentissages sur un temps adapté à chaque groupe. Le test de fluence en 5<sup>e</sup> permettra en particulier de poursuivre la remédiation déjà engagée en sixième pour améliorer la fluidité de lecture des élèves les plus fragiles, nécessaire à un bon apprentissage dans toutes les disciplines.

Au lycée, une épreuve anticipée de mathématiques en fin de classe de 1<sup>ère</sup> validera les compétences acquises pour tous les élèves comme cela se fait en français. Par ailleurs, le dernier Bulletin officiel demande de réactualiser le projet local d'évaluation, point sur lequel nous reviendrons plus loin ([BOEN du 28 août 2025](#)).

Pour accompagner ces mesures et répondre aux besoins de formation des personnels, un plan régional de formation académique (PRAF), guidé par un nouveau schéma directeur pour une période de 5 ans, sera mis en œuvre ([BOEN 25 du 19 juin 2025](#)). Nous vous invitons à vous inscrire aux formations disciplinaires et transversales proposées à l'échelle de l'académie et des établissements scolaires.

## **2. Le Projet Académique**

Suite au bilan mené l'année dernière du précédent Projet Stratégique Académique 2021-2025, le recteur a présenté une nouvelle feuille de route pour les années 2025-2029. Le nouveau Projet académique, qui sera publié prochainement, s'inscrit dans une forme de continuité et se structure autour de l'articulation de quatre axes :

- Une école qui inclut.
- Une école, lieu d'acquisition des savoirs fondamentaux.
- Une école offrant un environnement favorable au travail des élèves et des personnes.
- Une école ancrée culturellement dans la société jouant son rôle dans l'Océan Indien.

Ce nouveau projet académique servira donc de boussole aux inspecteurs, aux équipes de direction et aux équipes éducatives pour assurer la réussite de tous les élèves.

Il s'agira notamment de poursuivre le travail engagé autour de l'école inclusive. Nous vous signalons ainsi la mise en place dès la rentrée des Pôles d'Appui à la Scolarité qui seront des espaces de réflexion pédagogiques et que le collège des IA-IPR pourra accompagner.

L'acquisition des savoirs fondamentaux reste également une priorité nationale et académique pour améliorer les conditions d'apprentissages. Il nous faudra donc poursuivre le travail engagé pour renforcer la culture de l'évaluation, veiller à développer une meilleure maîtrise de la littératie et de la numératie.

Enfin, afin que les élèves puissent s'épanouir dans un environnement favorable, le collège des inspecteurs accompagnera les équipes pour améliorer le développement des compétences psychosociales, en lien avec les formations académiques sur ce sujet.

### **3. Les priorités des IA-IPR dans l'accompagnement des équipes et des établissements**

- ***Accompagner les établissements et les équipes dans une stratégie de réussite en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>***

Dans le cadre de la réforme en cours au collège et de la mise en place des groupes de besoin en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, des moyens ont été donnés aux établissements pour poursuivre la stratégie de réussite et d'accompagnement des élèves en quatrième et troisième. Il ne s'agit plus de poursuivre les groupes de besoin mais de proposer un accompagnement renforcé, conformément au [décret n° 2025-315 du 4 avril 2025](#). Pour mettre en place cette stratégie, définie dans le guide Éduscol intitulé « [Formaliser une Stratégie de réussite de réussite en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>](#) », les inspecteurs référents accompagneront les établissements dans la mise en place des actions identifiées. Ils se joindront aux équipes pour l'analyse des tests de positionnement et l'élaboration de dispositifs d'aide différenciée, ciblant l'étayage de chaque groupe d'élèves dans ses progrès dans une ou plusieurs compétences prioritaires identifiées.

Enfin les inspecteurs disciplinaires seront particulièrement attentifs à interroger les pratiques d'évaluation dans chaque discipline pour répondre au changement majeur que constituent les nouvelles modalités d'évaluation du DNB.

- ***Accompagner la mise en place des nouveaux programmes en lien avec le nouveau socle commun dont la parution est prévue à l'automne.***

À partir de la rentrée 2025, de nouveaux programmes entrent progressivement en vigueur dans plusieurs disciplines (langues vivantes, lettres, mathématiques). Les IA-IPR et les formateurs présenteront ces nouveaux programmes, dès la rentrée et au fil de leur mise en place. Nous vous renvoyons à la communication de chaque discipline pour connaître les modalités des accompagnements qui seront proposés.

- ***Poursuivre le travail engagé sur l'exploitation des tests de positionnement***

L'analyse des résultats des élèves aux tests de positionnement gagne à être généralisée et partagée entre les équipes des enseignants de collèges et des lycées généraux, technologiques et professionnels d'un même secteur : l'identification de priorités communes dans les stratégies pédagogiques adoptées favorise en effet l'efficacité de l'accompagnement d'une cohorte.

- ***Accompagner les lycées dans la mise en place du nouveau projet local d'évaluation***

Le [BOEN](#), paru le 28 août, rappelle l'importance du projet local d'évaluation que les équipes de lycée avaient été invitées à mettre en place à la rentrée 2021-2022. Il en redéfinit tout en les

précisant les finalités et les modalités de mise en œuvre. Un temps dédié sera ainsi consacré, dans chaque établissement, à l'actualisation éventuelle et au suivi de son projet local d'évaluation. Les inspecteurs référents interviendront pour accompagner les équipes dans ce travail. Des outils seront également mis à disposition des équipes pour construire une évaluation qui garantisse ainsi l'équité et la transparence dans la perspective de l'orientation et de la poursuite d'études des élèves.

- ***Généraliser les conseils collèges-lycée***

La mise en place des conseils collèges-lycée, expérimentation mise en place par l'académie depuis trois années, représente un levier afin de consolider la continuité des apprentissages du cycle 4 au lycée. Sa structure de ce dispositif, ses modalités de fonctionnement et ses objectifs en font l'équivalent du conseil écoles-collège pour le cycle 3. Il investit les champs disciplinaires, pédagogiques, didactiques, éducatifs et toutes les dimensions liées à l'orientation.

Le développement des conseils collèges-lycée représente ainsi un outil permettant de mettre en œuvre la stratégie de réussite du cycle 4 au lycée.

Les IA-IPR poursuivront le suivi des conseils collèges-lycée déjà existants et impulseront la mise en place de ce dispositif dans l'ensemble de l'académie.

- ***Poursuivre l'évaluation des établissements***

À cette rentrée, nous commençons un nouveau cycle d'évaluation des établissements. Les IA-IPR référents sont habilités à accompagner les établissements qui inaugurent ce nouveau cycle dans l'élaboration des auto-évaluations. Comme chaque année, le collège s'investira également dans les évaluations externes.

Le collège des IA-IPR souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire et vous assure de son écoute.

## **Lettre de rentrée 2025-2026 des IA-IPR de Lettres**

Chères et chers collègues,

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons une bonne rentrée 2025 à tous les enseignants de Lettres et la bienvenue à tous les professeurs titulaires, stagiaires et contractuels qui rejoignent nos équipes. Nous remercions chaleureusement tous les professeurs pour leur engagement au service de la réussite de tous les élèves tout au long de l'année 2024-2025. Nous saluons également l'investissement des chargés de mission, formateurs, tuteurs qui contribuent aux missions de formation et d'accompagnement des professeurs et qui ont participé à la gestion des différents examens à nos côtés. Nous tenons aussi à saluer l'implication des enseignants dans les examens qui se sont déroulés, cette année encore, de manière très satisfaisante. Nous remercions aussi tous les professeurs qui ont inscrit et accompagné leurs élèves à différents concours et ceux qui ont accepté de partager leur expérience pédagogique et didactique au sein du laboratoire académique de lettres et des différents groupes de travail mis en place l'année dernière.

Nous avons le grand plaisir d'accueillir au sein de l'inspection pédagogique régionale des Lettres madame Boulanger, qui remplace madame Martaud-Robert, qui a obtenu une mutation en Nouvelle-Calédonie.

Vous trouverez en annexe le tableau de répartition des secteurs d'inspection de chacune d'entre nous, les dossiers suivis par chaque IA-IPR ainsi que les liens d'inscription aux formations. Des collègues chargés de mission et formateurs assureront des missions d'accompagnement et de formation, des visites conseils, en particulier auprès des stagiaires, des contractuels et des enseignants néo-titulaires. Nous les remercions pour le travail qu'ils réalisent à nos côtés.

Nous vous informerons régulièrement via le *Bulletin de l'Inspection* ou par messagerie académique de l'actualité de notre discipline.

## **A – Inscrire notre action dans la circulaire de rentrée**

Cette année 2025-2026 s'inscrit dans la continuité des priorités nationales définies dans la circulaire de rentrée, articulée autour de trois axes qui guideront notre action :

- **Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves**

Afin de poursuivre la consolidation des savoirs fondamentaux, l'organisation en groupes de besoin<sup>1</sup> se poursuit en sixième et en cinquième. L'accompagnement que nous avons mis en place l'année dernière nous permet de tirer un premier bilan de sa mise en œuvre. Une réflexion solide a été engagée par les équipes de l'académie pour constituer les groupes et proposer un enseignement adapté aux besoins de tous les élèves. Nos observations nous ont permis de dégager quelques écueils à éviter. Nous vous recommandons de permettre la mobilité des élèves d'un groupe à l'autre en fonction des compétences travaillées, d'éviter de constituer des groupes rassemblant uniquement des élèves à besoin éducatif particulier (élèves avec problèmes de comportement, ULIS, allophones...). Nous vous encourageons aussi à mobiliser le retour en classe entière dans le souci de favoriser l'entraide, le partage et de rappeler à tous que les enseignants poursuivent bien un projet d'apprentissage concerté. Le professeur qui n'est pas responsable d'une classe apportera son concours à la mise en œuvre de la pédagogie différenciée dans le cadre des classes qui constituent la barrette

En quatrième et troisième est préconisé un accompagnement renforcé des élèves dont les modalités sont à définir par les équipes de direction et le conseil pédagogique<sup>2</sup>. Il s'agira d'abord de mobiliser les compétences fondamentales dans toutes les disciplines, notamment la maîtrise de la langue et de s'appuyer sur tous les leviers et ressources en place dans votre établissement pour élaborer un plan d'action cohérent et formalisé.

L'ensemble des IA-IPR s'est donné la mission de développer davantage encore les liaisons collèges-lycées, dans l'esprit de ce qui se fait au cycle 3, pour assurer une réussite durable des élèves au-delà du collège. Les IA-IPR de Lettres s'engageront cette année dans ces liaisons avec les

---

<sup>1</sup> [Décret du 4 avril 2025](#)

<sup>2</sup> [Guide Eduscol "Formaliser une Stratégie de réussite en 4° et 3°"](#)

équipes de direction pour faciliter la collaboration entre les équipes de lettres des collèges et des lycées généraux, technologiques et professionnels.

#### - **Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité**

Il est essentiel que l'enseignement des Lettres au collège et au lycée s'attache à transmettre et faire vivre les Valeurs de la République. L'enseignement de la littérature n'est-il pas l'espace même qui permet de faire vivre ces valeurs et de déployer une réflexion partagée au sein de la classe ? D'ailleurs, les nouveaux programmes de français en 6ème vous invitent par exemple à réfléchir à la place des autrices dans vos progressions, premier pas vers une réflexion sur les inégalités de genre.

Nous rappelons également l'importance que les établissements doivent accorder à l'orientation des élèves. Présenté dans la note de service du 2 juillet 2025, le plan Avenir vise à faire de l'orientation un vecteur d'équité sociale et d'émancipation individuelle. Nous invitons les enseignants de lettres à s'engager, comme leurs collègues, dans une progression pédagogique d'éducation à l'orientation qui sera déployée en établissement avec l'organisation de quatre demi-journées dédiées à l'orientation pour les élèves de la cinquième à la terminale.

#### - **Garantir les conditions d'une École qui protège et qui rassemble**

La circulaire de rentrée insiste sur la nécessité de porter une attention renouvelée à la santé et au bien-être des élèves. Un enseignement bienveillant, explicite, qui s'appuie, entre autres, sur des rituels, des évaluations centrées sur les apprentissages réellement travaillés en classe, constitue la garantie d'un climat d'apprentissage serein, nécessaire à la réussite scolaire et à l'épanouissement des élèves, à la confiance accordée par les familles à l'École. La lecture et les travaux collaboratifs en classe sont des moments privilégiés pour développer les compétences psychosociales des élèves.

Enfin, l'académie, dans le cadre de l'École pour tous, développe pour tous les personnels enseignants un parcours de formation qui sera déployé dans les premier et second degrés afin de permettre aux enseignants de mieux maîtriser les gestes pédagogiques nécessaires à la gestion de la diversité de nos élèves. En effet, la pleine inclusion scolaire reste un objectif central de l'Institution.

### **B - Le collège**

#### ● **Les nouveaux programmes de cycle 3**

Le nouveau programme de français en 6ème entre en vigueur à cette rentrée 2025. Nous vous invitons à lire attentivement ce programme qui s'inscrit dans la continuité de ceux de 2015, partiellement modifiés en 2018, mais qui introduit de nouveaux enjeux, notamment la place de l'œuvre intégrale et l'enrichissement du bagage lexical des élèves.

Un webinaire est organisé par l'Inspection pédagogique régionale le mercredi 8 octobre de 14H à 16H par zone d'inspection. Un mail a été envoyé à tous les enseignants de lettres en collège contenant les liens de connexion.

Les projets des nouveaux programmes en cycle 4, prévus pour être appliqués à la rentrée 2026, sont désormais consultables en ligne sur Eduscol<sup>3</sup>.

- **Évolution du DNB<sup>4</sup>**

À compter de la session 2026, la note de contrôle continu n'est plus calculée à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mais à partir des moyennes annuelles obtenues par les élèves dans toutes les disciplines en classe de troisième. Les disciplines ont toutes le même coefficient. Le contrôle continu représente 40% de la note. Sont ajoutés au total des moyennes du contrôle continu les points supérieurs à 10 de la moyenne obtenue dans l'un des enseignements facultatifs suivis par l'élève. Les épreuves terminales (Histoire-Géographie, EMC, Mathématiques, Français et Sciences, épreuve orale de soutenance) compteront pour 60% de la note finale.

Le format de l'épreuve écrite de français reste identique aux sessions précédentes. *“L'épreuve prend appui sur un corpus de français composé d'un texte littéraire et éventuellement d'une image en rapport avec le texte. La maîtrise de la langue française à l'écrit est évaluée dans l'ensemble des exercices composant l'épreuve”*, nous dit la note de service. Une attention renouvelée à la maîtrise de la langue est d'ailleurs demandée dans toutes les disciplines. Nous rappelons, surtout aux collègues débutant dans le métier ou à ce niveau d'enseignement, que des annales sont disponibles sur Eduscol<sup>5</sup>.

L'Inspection générale a conçu deux documents pour permettre une harmonisation des pratiques de l'évaluation du DNB : un document présentant les questions qui peuvent être posées aux élèves pour la première partie de l'épreuve, et une proposition de gabarit de corrigé. Vous les trouverez sur le site académique de lettres.

Une réflexion collective sur un projet d'évaluation au collège, notamment pour la classe de 3ème, en lien avec les nouvelles modalités d'attribution du DNB, est souhaitée. Elle sera l'occasion, pour chaque discipline, de clarifier les principes, les attendus et les contenus des évaluations ainsi que les modalités évaluatives. Un guide est en cours de rédaction par la DGESCO et sera publié en novembre.

- **Les évaluations nationales en 6<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>**

Les évaluations nationales sont désormais obligatoires sur les trois premiers niveaux du collège. Nous rappelons que les résultats sont disponibles dès le lendemain de la passation. Il est essentiel que les équipes travaillent sur ces résultats qui devront aider à l'ajustement, voire la constitution des groupes de besoin, si le choix a été fait de travailler en classe de référence sur plus de trois semaines. Il est important aussi de s'y référer tout au long de l'année pour aider dans le changement de groupe en fonction de la compétence majeure travaillée au cours des périodes. C'est également un outil de communication avec les élèves et les familles.

---

<sup>3</sup> [Projet de programmes cycle 4](#)

<sup>4</sup> [BO n°33, Note de service du 2 septembre 2025](#)

<sup>5</sup> <https://eduscol.education.fr/document/65837/download?attachment>

Nous rappelons que l'organisation des groupes de besoin répond à trois objectifs structurants:

- Mettre en place une pédagogie ciblée sur une approche personnalisée des besoins ;
- Garantir une acquisition progressive des connaissances et des compétences, avec une attention accordée aux plus fragiles dans des groupes allégés, qui répondront toutefois à une hétérogénéité contrôlée ;
- Renforcer la confiance des élèves pour leur garantir une meilleure réussite et participer à leur bien-être.

Dans la continuité des évaluations nationales de début d'année, une bibliothèque d'outils de positionnement<sup>6</sup> est proposée aux établissements pour les classes de 6e et de 5e. Ces outils sont composés d'évaluations sous forme de questionnaires reprenant les domaines abordés dans les évaluations de début d'année. Proposés au format papier et accompagnés de guides d'exploitation, ces outils offrent plusieurs opportunités :

- Mesurer l'évolution des acquis sur les mêmes domaines (Compréhension de l'écrit et lexique notamment) ;
- Positionner les élèves sur des standards communs ;
- Ajuster et recomposer les groupes en fonction des progrès constatés.

Cette stratégie de réussite doit être poursuivie en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, notamment par l'accompagnement des élèves les plus fragiles avec des dispositifs qu'il conviendra d'activer en fonction des besoins : co-intervention, heures de soutien, tutorat, mentorat, PPRE, Devoirs faits, École ouverte ...

- **Concours académique de lecture à voix haute**

Nous attirons particulièrement votre attention sur le concours académique de lecture à voix haute, LA RÉUNION DES JEUNES LECTEURS, dont Isabelle Hoarau-Joly nous fait l'honneur d'être la marraine cette année. Ce concours répond pleinement aux indications données par les nouveaux programmes. L'édition 2025 a mobilisé 10 000 élèves : nous vous invitons à visionner une capsule qui rend compte de l'implication des élèves lors des finales par bassin<sup>7</sup>. Ce concours vise à valoriser les progrès de tous les élèves y compris les plus fragiles en particulier au travers de la modalité de la lecture chorale. Il s'adresse aux élèves de cycle 3, de CAP, et de seconde et de première du baccalauréat professionnel. Nous vous invitons à découvrir le règlement et les modalités du concours sur le site académique. Les inscriptions doivent être faites sur ADAGE avant le 31 octobre<sup>8</sup>.

## C - Le lycée

- **Des programmes renouvelés**

- ***À la rentrée 2025 en 1ere***, les œuvres de la littérature d'idée sont renouvelées.<sup>9</sup> Nous rappelons que les choix d'étude de l'œuvre intégrale doivent s'inscrire dans le parcours qui

---

<sup>6</sup> [Bibliothèque d'outils de positionnement](#)

<sup>7</sup> <https://www.ac-reunion.fr/concours-academique-de-lecture-a-voix-haute-la-reunion-des-jeunes-lecteurs-132380>

<sup>8</sup> <https://www.ac-reunion.fr/concours-academique-de-lecture-a-voix-haute-la-reunion-des-jeunes-lecteurs-132380>

<sup>9</sup> [BO n°30 du 25 juillet 2024](#)

lui est associé. Nous vous conseillons de constituer des corpus de textes qui seront proposés aux élèves pour enrichir leur réflexion sur le parcours et leur permettront de mieux s'approprier l'exercice de dissertation. Nous vous conseillons aussi de proposer plusieurs titres de lectures cursives en lien avec le parcours associé à l'œuvre étudiée. Ces titres figureront sur le descriptif de l'EAF et c'est uniquement dans cette liste que les élèves choisiront une œuvre à présenter dans la deuxième partie de l'épreuve orale de l'EAF, s'ils choisissent d'être interrogés sur une lecture cursive.

Pour l'année 2026-2027, le renouvellement du programme concerne le roman et vous pouvez dès à présent consulter les œuvres et les parcours dans le BO n°30 du 24 juillet 2025<sup>10</sup>.

#### - *Enseignements de spécialité*

Dans les enseignements artistiques, le BO n°15 du 10 avril 2025<sup>11</sup> présente les nouvelles œuvres ou thématiques du programme limitatif des options et des enseignements de spécialité. Nous engageons les enseignants en charge de ces enseignements à lire attentivement ces programmes qui précisent les questionnements à privilégier dans l'étude des œuvres au programme.

#### - *Enseignement de culture générale et expression en BTS*

Le programme de l'épreuve, renouvelé chaque année<sup>12</sup>, a l'intitulé suivant : **Les animaux et nous : imaginer, connaître, comprendre l'animal**. Des ressources académiques sont disponibles sur l'espace M@gistere dédié.

#### ● **Les tests de positionnement de seconde**

Comme chaque année, les élèves de seconde des voies générales, technologiques et professionnelles passent des tests dont les résultats vont permettre aux équipes d'identifier les besoins des élèves. L'exploitation collective des résultats engagera les équipes à identifier les priorités pédagogiques qui s'imposent, de repérer les élèves fragiles, de mettre en œuvre des actions pédagogiques ciblées. Ils permettront aussi de nourrir les échanges avec les enseignants des collègues du secteur. Les résultats des élèves pourront être intégrés à la plateforme MIA qui proposera alors des démarches de remédiation répondant mieux à leurs besoins.

#### ● **Projet d'évaluation en lycée**

L'évaluation constitue un enjeu central de la scolarité des élèves en cycle terminal des voies générale et technologique car elle est au cœur de l'examen du baccalauréat et de l'élaboration du projet de poursuite d'études. Le projet d'évaluation au lycée vise à harmoniser les modalités de mise en œuvre des évaluations des élèves et à garantir la valeur certificative des notes et moyennes qui en résultent. L'objectif de ce projet est donc bien de réfléchir ensemble aux pratiques pour construire des moyennes porteuses de sens, transparentes dans leurs critères, représentatives du niveau réel des élèves et équitables pour tous. Dans cette perspective, les appréciations jouent également un

---

<sup>10</sup> [BO n°30 du 24 juillet 2025](#)

<sup>11</sup> [BO n°15 du 10 avril 2025](#)

<sup>12</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo24/MENS2508196N>

rôle essentiel : elles contribuent à valoriser les progrès des élèves, à soutenir leurs apprentissages et peuvent aussi faciliter la construction de leur projet d'orientation.

La note de service publiée au BOEN le 28 août 2025<sup>13</sup> rappelle que l'évaluation n'est pas seulement un outil de mesure, elle est aussi un levier de progression et d'accompagnement. Il n'est d'ailleurs pas interdit de laisser à disposition des élèves des documents choisis en fonction du type d'évaluation, afin de montrer que l'évaluation est aussi un moment de formation et qu'elle participe à la construction des apprentissages.

Le projet d'évaluation, déjà en vigueur dans les lycées, mérite d'être réajusté et ce, chaque année scolaire, afin de garantir la confiance dans le contrôle continu. Pour faire suite à la note de service, la DGESCO a publié un vademecum et un memento <sup>14</sup>(septembre 2025) qui offrent un cadre commun pour partager les questions liées à l'évaluation des élèves au sein de leur établissement.

- **L'EAF**

Les descriptifs à compléter pour l'oral de l'EAF seront disponibles sur le site académique. Nous mettrons à jour prochainement le vademecum des épreuves de l'EAF, qui sera aussi disponible sur le site académique.

#### **D- L'enseignement des LCA au collège et au lycée :**

Nous poursuivons cette année sous différentes modalités le travail sur la liaison collège- lycée amorcé l'an dernier. Tous les enseignants de langues anciennes sont vivement incités à préparer avec leurs élèves l'enregistrement d'une lecture expressive individuelle ou chorale de *Daphnis et Chloé* en texte original ou traduction en vue d'une participation au festival latin grec qui a lieu en mars 2026.

Nous avons prévu une formation par bassin en février 2026 autour de la venue d'un expert européen qui donnera une conférence sur l'œuvre et nous invitera à une réflexion sur les langues anciennes et le plurilinguisme. Nous échangerons sur vos pratiques et l'ouverture internationale en lien avec l'enseignement de LCA.

Vous serez destinataires d'une communication spécifique sur ce sujet.

#### **E- Les résultats académiques aux examens en français**

- **DNB**

La moyenne académique de la série professionnelle augmente légèrement par rapport à 2024 (passage de 8,79 à 9,09) alors que celle de la série générale baisse légèrement (passage de 10 à 9,64).

- **EAF**

Les résultats sont stables par rapport à 2024 et 2023 :

- en série générale, la moyenne de l'écrit est de 11,3 et celle de l'oral est de 13,7.

---

<sup>13</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo32>

<sup>14</sup> <https://eduscol.education.fr/2688/le-projet-d-evaluation-en-lycee-general-et-technologique>

- en série technologique, la moyenne de l'écrit est de 11,03 (10,88 en 2024) et celle de l'oral est de 12,33 (12,26 en 2024).

- **HLP**

Pour la spécialité HLP, la moyenne académique est de 12,1 (12,6 en 2023).

- **CGE**

En CGE, la moyenne académique est de 9,96 (10,19 en 2023).

## **F- La formation des personnels :**

- **La formation continue**

L'offre de formation évolue et se déploie, pour certains stages, sous la forme d'un parcours M@gistère en trois temps distincts : un temps en visioconférence, un temps de travail à distance et un temps de rencontre en présentiel organisé principalement autour d'un partage de pratique.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur les nouveautés de ce programme de formation :

- La poursuite de la formation destinée à tous les professeurs de lettres en collège dans le cadre de l'accompagnement de la réforme "Choc des Savoirs". L'un des temps de formation poursuivra la réflexion sur la lecture (De la compréhension à l'interprétation), l'autre sera consacré à l'évaluation .
- Cinq formations sont destinées à accompagner les professeurs contractuels dans l'exercice de leur fonction : entrer dans le métier, concevoir des séquences, évaluer par compétences, étude de la langue, analyse littéraire.
- Une formation sur l'IA en cours de Lettres : appréhender l'IA en cours de Lettres, les enjeux, les dangers, les utilisations maîtrisées.
- Une formation sur l'accompagnement des petits lecteurs en cours de lettres.

Des formations déjà proposées les années antérieures sont à nouveau inscrites au PRAF pour répondre aux besoins constatés. Elles sont en général à inscription individuelle. Nous vous invitons également à vous inscrire pour compléter votre formation.

Pour participer à une formation, vous devez, dans un premier temps, manifester votre intérêt en "vous abonnant" à une formation avant d'être invité à la suivre si un nombre suffisant d'enseignants a été intéressé. Il faudra ensuite finaliser votre inscription si la formation est ouverte. Vous trouverez en annexe les liens pour s'abonner et s'inscrire aux formations.

Cette offre sera complétée par les formations d'initiative locale selon les besoins exprimés par les établissements.

- **Le laboratoire des lettres académique :**

Le laboratoire des lettres académique ouvre à nouveau ses portes cette année. Les enseignants volontaires sont invités à y participer. Ils pourront présenter une démarche didactique de leur choix et en discuter entre pairs. Les échanges se déroulent à la fois en présentiel et à distance en

visioconférence afin de favoriser la participation de tous. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont contribué au succès du dispositif.

- **Les certifications complémentaires : LCA**

Cette certification est ouverte à tout enseignant pouvant attester par un relevé de notes d'un enseignement de latin suivi dans le supérieur.

Nous attirons votre attention sur les dates pour l'inscription à la certification en langues anciennes. Le lien pour l'inscription est en annexe.

Les inscriptions sont ouvertes du mercredi 1er octobre 2025 à midi (heure de Paris) au vendredi 31 octobre 2025 à midi (heure de Paris).

Une formation en visio sera proposée aux candidats dès décembre (3 mercredis, visio de trois heures) : elle vise à les aider à préparer le dossier support de l'épreuve et la passation de l'oral de certification.

## **ANNEXES**

Répartition des secteurs avec IA-IPR de référence pour les Lettres.

Répartition des dossiers par IA-IPR.

Liens d'inscription aux formations

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne année scolaire et restons à votre écoute.

Les IA-IPR de Lettres de l'académie de La Réunion